



Rappel

La mairie vous accueillera les **samedis 4 et 18 Mars** de 9h à 12h

Conseil municipal

Prochain conseil le **Judi 23 Mars à 18h30** en mairie

Chôlage Samedi 4 Mars

La circulation et le stationnement seront limités dans le village. Soyez prévoyants pour vos déplacements. Laissez vos voitures au garage ou dans votre propriété. **Soyez prudents si vous circulez.**

Dans le cadre du plan « Préfecture nouvelle génération », les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité seront alignées sur celles des passeports.

A compter du 13 MARS 2017, la mairie n'instruira plus les demandes de pièces d'identité.

Vous devrez désormais **PRENDRE RENDEZ-VOUS** et vous rendre dans une des 38 communes équipées d'un dispositif de recueil. Les communes les plus proches sont : Valenciennes, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé, Denain, Anzin, Saint-Amand-Les-Eaux, Le Quesnoy....

Une **pré-demande GRATUITE** pourra être établie via le site internet du service public.fr ou ants.gouv.fr.

Veillez trouver ci-dessous les coordonnées téléphoniques des communes habilitées à recevoir ces demandes

Condé/Escaut 03.27.20.36.42

Vieux-Condé 03.27.21.87.00

Saint-Amand-Les-Eaux 03.27.22.48.05

Le Quesnoy 03.27.47.55.50

Valenciennes 03.27.22.59.00

Anzin 03.27.28.21.00

Denain 03.27.23.59.59

Accès aux déchetteries : demandez votre Pass Déchets !

A compter du 2ème trimestre 2017, l'accès aux déchetteries se fera uniquement sur présentation d'une carte d'accès Pass Déchets.

Chaque particulier de Valenciennes Métropole est invité à :

- Remplir le formulaire téléchargeable sur le site de Valenciennes-Métropole ou distribué avec l'Ecoguide 2017.
- Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, document fiscal...)
- Déposer l'ensemble en déchetterie ou l'envoyer à Valenciennes Métropole - 2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227 - 59305 Valenciennes Cedex.

La carte d'accès sera envoyée à votre domicile sous 1 mois.

Procès verbal du conseil municipal du 7 Décembre 2016

Etaient présents : JC DULION - A. MARCANT – P. MIKULA – G. RAVEZ - C. DELOMMEZ - P. BEAL - P. DESTUR – M.R. LEDUC – E. DUMINY - A. BRONSARD.

Le conseiller ci-après avait délégué son mandat : P. MIKULA.

Etaient absents : O. PREUX – M. MORCHIPONT – S. GMEINDL – A. PAMELARD – T. TROYKENS. .

1 - Approbation du procès-verbal du 26/10/2016

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- Décision modificative n°3

Afin d'intégrer les frais d'études cadre de vie et du réaménagement de la rue du Marais, il y a lieu de procéder au transfert suivant :

Recettes

2031 15409.54€ (2013/2014)

6753.60€ (2015)

19008.90€ (2016)

Total 41172.04€

Dépenses

2318 41172.04€

Cette procédure permet de récupérer en 2017 la TVA sur ces dépenses.

Voté à l'unanimité

3 - Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de l'admission en non-valeur d'un titre établi pour un montant de 43.88€ correspondant à un trop perçu de salaire.

Voté à l'unanimité

4- Réalisation d'un emprunt de 250000€ pour les travaux rue de Quarouble et du Marais

Monsieur Le Maire rappelle que pour les besoins de financement pour les travaux d'aménagement de la rue de Quarouble et de la rue du Marais, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 250 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide d'accepter l'offre de la Banque Postale pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1.22% et amortissement constant (4166.67€ au trimestre). Les annuités trimestrielles s'échelonnent de 5174.86€ à 4179.18€

Voté à l'unanimité

5- La Banque Postale : signature du contrat de la ligne de trésorerie pour un montant de 100000€

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de contracter une ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 000€ dans les conditions suivantes :

Montant : 100 000€

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0.98%/an

Taux effectif global : 1.402%/an

Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle

Commission de réservation : 0.10%

Frais de dossier : 400€

Voté à l'unanimité

6 – Groupement de commande pour l'acquisition de fournitures de bureau

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole, l'axe 15 « Mettre en œuvre des groupements de commande » prévoit la constitution de marchés mutualisés entre communes ou entre communes et Communauté d'Agglomération. Le marché serait effectif à la fin du 1^{er} trimestre 2017.

Aussi, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci. Le groupement de commandes n'étant là que pour la passation de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (commande, livraison, paiement...). Aussi, il y aura autant de date de notification et de marchés que de membres. Le groupement de commande sera permanent de par la récurrence des besoins de fournitures de bureau. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement. Monsieur Jean-Charles DULION, titulaire et Madame Arlette MARCANT, suppléante seront les représentants à la commission d'appel d'offres.

Voté à l'unanimité

7 – Signature du Contrat Enfance Jeunesse

Le comité de pilotage du Contrat Enfance Jeunesse ayant eu lieu le 1^{er} décembre 2016 et présentant le diagnostic, les fiches projets et les perspectives, l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au Contrat Enfance Jeunesse.

Une cérémonie officielle est prévue fin janvier 2017 en présence de la présidente de la Caisse d'Allocations Familiales.

Voté à l'unanimité

8 – Mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole en application des dispositions de la loi NOTRe

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du courrier concernant la mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole en application des dispositions de la loi NOTRe. Voici les différents points :

- les articles 64 et 66 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) augmentent le nombre de compétences obligatoires des communautés d'agglomération.
- modification du contenu de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie »
- modification du contenu des compétences facultatives de Valenciennes Métropole.

Il a été décidé d'acter :

- la mise en conformité des statuts de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole,
- l'exercice de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » par l'EPIC Office du Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole
- l'exercice de la compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».

Voté à l'unanimité

9 - Avance sur subvention complémentaire 2017 pour la mise en place de l'enseignement à l'école de musique

Il a été décidé d'octroyer une subvention complémentaire à l'Union Musicale de Vicq correspondant à l'enseignement musical soit 1000€ (3h le jeudi de janvier à juin 2017).

Une avance sur le BP 2017 sera versée d'un montant de 500€ pour les heures effectuées de janvier à mars 2017, réduit si nécessaire, en tenant compte du bilan de septembre à décembre 2016.

Le solde sera revu lors du vote du BP 2017 après bilan du 1^{er} trimestre 2017.

Monsieur E. DUMINY ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

10 - Abandon manifeste et mise en œuvre de la procédure d'expropriation du 43 rue de la Gare

En date du 04 août 2016, un procès-verbal d'état d'abandon manifeste a été affiché pour l'immeuble 43 rue de la Gare constatant des travaux à réaliser :

- dépose de tous les éléments de couverture
- remise en état ou bâchage de la couverture
- suppression des végétaux envahissant la propriété et le voisinage.

A ces désordres, s'ajoutent des problèmes d'humidité sur le mur du voisin, demandant des travaux complémentaires d'étanchéité entre les deux bâtisses.

Le procès-verbal définitif a été rédigé le 05 décembre 2016 constatant le défaut de réalisation des travaux. Par conséquent, Monsieur Le Maire saisit le Conseil Municipal pour décider de mettre l'immeuble en état d'abandon manifeste et de poursuivre l'expropriation au profit de la commune pour la réalisation des travaux d'urgence et la vente de celui-ci.

Voté à l'unanimité

* Délégation de signature :

- EUROFEU : Contrat de sécurité – Fourniture et maintenance des équipements de sécurité incendie
- CAF : Avenant n°1 à la convention unique ALSH Aide Spécifique Rythmes Educatifs
- AUCHAN : convention pour l'ouverture de compte

* Rapport :

- SIDEGAV : Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2015 et rapport de l'agent de contrôle.

INFORMATIONS

* Enquête menée auprès des parents de l'école concernant la possibilité d'une ouverture de la cantine le mercredi :

Pour : 9

Occasionnellement : 4

Juste la cantine occasionnellement : 7

Au vu des demandes, il n'y aura pas d'ouverture de cantine le mercredi.

* RIFSEEP : Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les agents perçoivent actuellement la prime annuelle, l'IAT et le PFR. Un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) comprenant 2 parts a été mis en place : l'IFSE (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) et la CIA (Complément indemnité tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir). Le principe retenu est de garantir le montant du 13^{ème} mois, 50% IAT (mis dans l'IFSE) et 50% IAT (mis dans le CIA) modulable en fonction de l'entretien professionnel en attribuant un coefficient de 0 à 5 et dont la base est de 200€.

Ce projet de délibération est soumis au Comité Technique Paritaire Intercommunale du Centre de Gestion. Dès avis favorable, il sera présenté au vote du Conseil Municipal.

La séance est levée à 19h40.



Activités Ados par la Maison de quartier

- Mercredi 01/03 :
Cyber activités (Cyber espace de Vicq).
- Mercredi 08/03 :
Jeux de société (salle polyvalente Quarouble).
- Mercredi 15/03 :
Patinoire de Valenciennes.
- Mercredi 22/03 :
jeux de société (Maison de quartier).
- Mercredi 29/03 :
Multisport (city de Vicq).